

Politiques jeunesse et politiques intersectorielles de jeunesse dans les Etats européens membres de la Francophonie, états des lieux et perspectives.

Pour Monaco : Intervention de Mme Michèle Dittlot : politiques de jeunesse en Principauté de Monaco. État des lieux et perspectives:

Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire,

Messieurs les Chargés de Mission,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements chaleureux à Monsieur Lucien Weiler, Président de la Chambre des Députés et Président de la section luxembourgeoise de l'A.P.F., ainsi qu'à toute son équipe, de nous accueillir dans leur beau Pays. Ma gratitude va également au Chargé de Mission Europe, Monsieur Freddy Deghilage, et à son secrétariat pour leur efficacité dans la préparation de cette importante réunion des sections européennes de l'A.P.F.

En tant qu'enseignante retraitée, je suis particulièrement sensible et concernée d'intervenir sur le thème central choisi pour cette Assemblée « **Les jeunes, acteurs de changement et de développement par la participation** ». Permettez moi ainsi de vous présenter les axes forts des politiques de jeunesse de la Principauté de Monaco.

La jeunesse constitue, dans n'importe quel Pays, l'âme de la société, l'essence qui l'incite à progresser. A ce titre, S.A.S. le Prince Albert II déclarait, le jour de Son avènement, le 12 juillet 2005, que « ***l'avenir d'un Pays c'est sa jeunesse*** » ou encore, très récemment, lors du XIème Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie, réuni en Roumanie au mois de septembre dernier, que « ***la jeunesse n'aura d'avenir que si nous apportons des solutions concrètes aux préoccupations quotidiennes auxquelles elle est confrontée*** ».

Vous comprenez ainsi que les jeunes de Monaco, qui représentent 20% de la population, sont l'une des priorités des Institutions monégasques.

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, relevant du Département de l'Intérieur du Gouvernement Princier, ainsi que la Commission de l'Education et de la Jeunesse du Parlement monégasque veillent à la mise en œuvre d'actions dirigées vers la jeunesse dans des domaines diversifiés : culture, sport, prévention, animation, sensibilisation des jeunes aux Droits de l'Homme et à la tolérance, aux actions humanitaires, aux loisirs avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans, le Pass'sport culture pour les jeunes de 13 à 21 ans. Je soulignerai que Monaco aura la joie d'accueillir les 11èmes Jeux des Petits Etats d'Europe, qui représentent pour la jeunesse de l'ensemble de ces Pays des moments uniques de solidarité et de fraternité.

Afin d'inclure le plus largement possible la jeunesse dans le processus de mise en œuvre des politiques de jeunesse et d'instaurer un dialogue entre les Pouvoirs publics et les jeunes de la Principauté, a été créée, en 2004, une Commission Consultative des Jeunes, qui permet aux représentants du Gouvernement, du Conseil National et du Conseil Communal d'obtenir l'avis des jeunes sur des projets les concernant.

En tant que Présidente de la Commission de la Culture et membre active de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du Conseil National, je suis fière de pouvoir citer parmi les actions majeures que la Principauté de Monaco entreprend en faveur de ses jeunes celle d'ouvrir le domaine culturel à l'ensemble de la communauté scolaire, au travers d'animations culturelles (théâtre, musique, danse, opéra, etc.), représentant pour les enfants un apport précieux à leur éveil artistique.

Concernant plus particulièrement les travaux entrepris par la Commission de l'Education et de la Jeunesse du Conseil National, sa Présidente entend vivement, depuis son élection en février 2003, « **mettre l'avenir de la Principauté de Monaco en marche** » : augmentation de 50% de l'enveloppe globale des bourses d'études, concert exceptionnel de talents de la scène internationale, construction du « Club des Jeunes », futur complexe d'activités et de loisirs destiné au divertissement des jeunes de la Principauté à des tarifs abordables, réforme de la loi sur l'éducation, refonte de la loi régissant en Principauté de Monaco le contrat d'apprentissage et, pour les mois à venir, renforcement de la politique de prévention en traitant de problèmes sérieux de la société d'aujourd'hui, tels que la drogue, l'alcool, le suicide et autres pathologies psychiatriques des adolescents.

La Principauté de Monaco a toujours placé l'enfant au cœur de ses préoccupations, célébrant notamment la journée des droits de l'enfant.

De nombreuses organisations non gouvernementales s'emploient à œuvrer, sans relâche, avec le soutien des Institutions monégasques, à la protection des millions d'enfants et d'adolescents victimes de toutes formes de violence, d'exploitation et d'abus. On peut citer l'Association FIGHT AIDS MONACO, présidée par la Princesse Stéphanie de Monaco, qui a pour objet de venir en aide notamment aux jeunes atteints du sida et l'Association Mondiale des Amis de l'Enfance (AMADE), présidée par S.A.R. la Princesse de Hanovre, qui, fondée en 1963 par la Princesse Grace de Monaco, cherche à promouvoir et à protéger les droits des enfants au niveau international.

Toutefois, ces actions nobles en faveur des enfants doivent être impérativement complétées par un dispositif législatif qui protège leur faiblesse physique et juridique en luttant encore plus efficacement contre tous les abus dont ils sont victimes.

C'est ainsi qu'à l'initiative de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du Conseil National, un groupe de travail tripartite Gouvernement Princier – AMADE Mondiale – Conseil National s'est mis en place, dès novembre 2003, avec pour double objectif, d'une part, d'intégrer la notion d'imprescriptibilité des crimes contre les enfants à la législation monégasque et, d'autre part, de contribuer à faire progresser cette idée au niveau international.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse a donc rédigé une proposition de loi visant à renforcer la répression des crimes à l'encontre des mineurs, en les rendant imprescriptibles et en octroyant la compétence universelle aux juridictions monégasques.

Il est impératif que les auteurs d'abus contre nos enfants ne se considèrent plus jamais à l'abri de la justice, même si le temps a passé et même s'ils traversent une frontière.

Cette proposition de loi que je viens d'évoquer et qui vient d'être votée récemment par l'ensemble des parlementaires de Monaco constitue une initiative précurseur en matière de protection de l'enfance.

Comme vous avez pu le constater, même si le temps qui m'a été consacré ne me permet malheureusement pas d'être exhaustive, il y a, en Principauté de Monaco, un véritable culte en faveur de la jeunesse qui se manifeste par une très large adhésion des principaux acteurs de la vie politique et associative monégasque.

Je terminerai sur le soutien, sans cesse réitéré, de la Principauté de Monaco aux programmes menés pour et par la jeunesse.

Je vous remercie de votre attention.